



Vincennes, le 20 mai 2008

Objet :  **REACH**
REACH

Messieurs,

Vous savez sans doute qu'une nouvelle politique européenne de gestion des produits chimiques, **REACH**, a été adoptée à Bruxelles.

Notre société est consciente de l'importance de ce règlement européen qui entrera en vigueur le 18 juin 2007 et des obligations prévues de pré-enregistrement et d'enregistrement de l'ensemble des substances chimiques produites ou importées au sein de l'union européenne. Le Groupe Dehon a d'ailleurs activement participé à Bruxelles à la défense des utilisateurs aval entre 2000 et 2006 et s'est préparé à la mise en œuvre, à vos côtés, de **REACH**.

REACH est un texte complexe qui a des impacts significatifs sur tous les producteurs, importateurs, distributeurs ou utilisateurs aval de ces substances chimiques dans l'union européenne. Une étroite collaboration de tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement est donc nécessaire.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que les procédures d'enregistrement s'étendront sur 9 ans (2009 → 2018) suivant les tonnages, Hormis pour les tonnages supérieurs à 1 000 t ou les substances dites « préoccupantes » (*cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, très persistantes, très bioaccumulables etc...*), il n'y a pas d'urgence à valider que la procédure d'enregistrement est bien en route. Climalife sera très vigilant avec ses fournisseurs (*tant européens que non européens*) pour vous assurer une continuité d'approvisionnement sur toute sa gamme de produits purs ou formulés. Nous n'envisageons, à ce jour, aucune suppression d'ici à l'horizon 2010.

La communication formelle avec les utilisateurs évoluera, notamment en ce qui concerne les FDS (Fiches de Données de Sécurité) (*scenario d'exposition*) ; là aussi il n'y a pas de changement envisagé avant 2011 ; nous attendons les résultats des R.I.P (*REACH Implementation Program*) sous forme de guide technique de la commission, pour vous donner une information plus précise et concrète. Le Groupe Dehon participe d'ailleurs, au nom de la FECC, (*Fédération Européenne du Commerce Chimique*) au RIP 3.5 destiné aux utilisateurs avals.

Soyez assurés de notre détermination à vous aider dans ce nouveau changement européen.

Eric. DEHON
Directeur